

France

Nos rêves doivent devenir réalité

CE2 école élémentaire de Nomazy
Moulins



*The children write a book
at school about the United Nations
Convention on the Rights of the Child*



HRE/CHILD/pS/21

Sana BERGAM, Emilie DESJACQUES,
Martin DI-CIOCCIO, Anthony DOREAU,
Mathieu EDOUARD, Kévin EL-SAYED,
Marion FAIVRE, Lucien FOUCHER,
Charles-Antoine GABRELLE, Guillaume MARTIN,
Leïla OUM-EL-AZ, Kévin PALEAU,
Damien PETITJEAN, Géraldine TISSIER,
Morgan VAISSE, Sandy WIEGAND.

12334

Nos rêves doivent devenir réalité



CE2 école élémentaire de Nomazy
Moulins (France)

Instituteur
Michel Pellaton



p.a.u. education

HRE/CHILD/PS/21/3

Nos rêves doivent devenir réalité

Droit à la vie

Ce matin, à l'école, Sana a pris la parole:
"- J'ai rêvé que tous les enfants du monde avaient droit à la vie. Toutes les filles, tous les garçons étaient égaux : ils avaient donc tous le droit de vivre.

Tous les enfants du monde, à leur naissance, avaient une sage-femme ou un médecin afin que tout se passe bien. Toutes les futures mères accouchaient dans de bonnes conditions, aidées par des sages-femmes ou des médecins : trop souvent, dans les pays pauvres, des mères meurent lors d'un accouchement. L'enfant orphelin a moins de chance de survivre que les autres."

Damien a poursuivi :

"- Moi aussi j'ai rêvé. Tous les enfants du monde étaient allaités par leur mère : le lait maternel les nourrit et les protège contre de nombreuses maladies.

Pour qu'ils vivent, tous les enfants du monde étaient bien nourris, avaient de l'eau potable, étaient soignés, vaccinés contre les principales maladies, protégés contre tous les dangers."

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chaque enfant, par tous les moyens appropriés;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

ECO



Nos rêves doivent devenir réalité

Droit à une identité

Martin a demandé la parole :
« J'ai rêvé moi aussi. Pierre, Kassim, Joan, Karim, Donia, Salima, Sarah, Chonlie, Mounia, John, Danna, Natacha ... et tous les autres avaient droit d'avoir une identité (un nom et un prénom), une nationalité (être français, anglais, marocain, japonais, allemand...) et une famille (des parents, des grands-parents, des frères, des sœurs, des cousins et des cousines, des oncles et des tantes...). »

Sandy a déclaré :

« -Pendant les guerres des enfants perdent leur famille, sont séparés de leurs parents... Afin de retrouver leur famille on fait des photos, des fiches... pour que les familles se reconstituent, se regroupent, se retrouvent. Au cours de certaines guerres des soldats déchirent les papiers d'identité afin de priver les enfants (mais aussi les adultes) de leur prénom, de leur nom. Les plus petits ne connaissent pas leur nom : c'est une catastrophe, il est très difficile de savoir qui ils sont quand ils sont séparés des adultes. J'ai rêvé que tout cela était terminé. »

Article 24

2. Les Etats parties (...) prennent les, mesures appropriées pour :

c) Lutter contre la maladie et la malnutrition y compris dans le cadre des soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel;

e) Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une telle information permettant de mettre à profit cette information;



Nos rêves doivent devenir réalité

Protection contre les mauvais traitements

Lucien a alors déclaré :

« - J'ai rêvé que les enfants d'Afrique, d'Océanie, d'Asie, d'Amérique, d'Europe, tous les enfants étaient protégés contre les mauvais traitements. Ils n'étaient plus tapés par leurs parents, leur famille, des inconnus, leurs beaux-parents, leurs parents adoptifs...

Plus aucun enfant n'était enfermé, enchaîné, battu... même si ses parents avaient été maltraités quand ils étaient petits. »

Emilie a poursuivi :

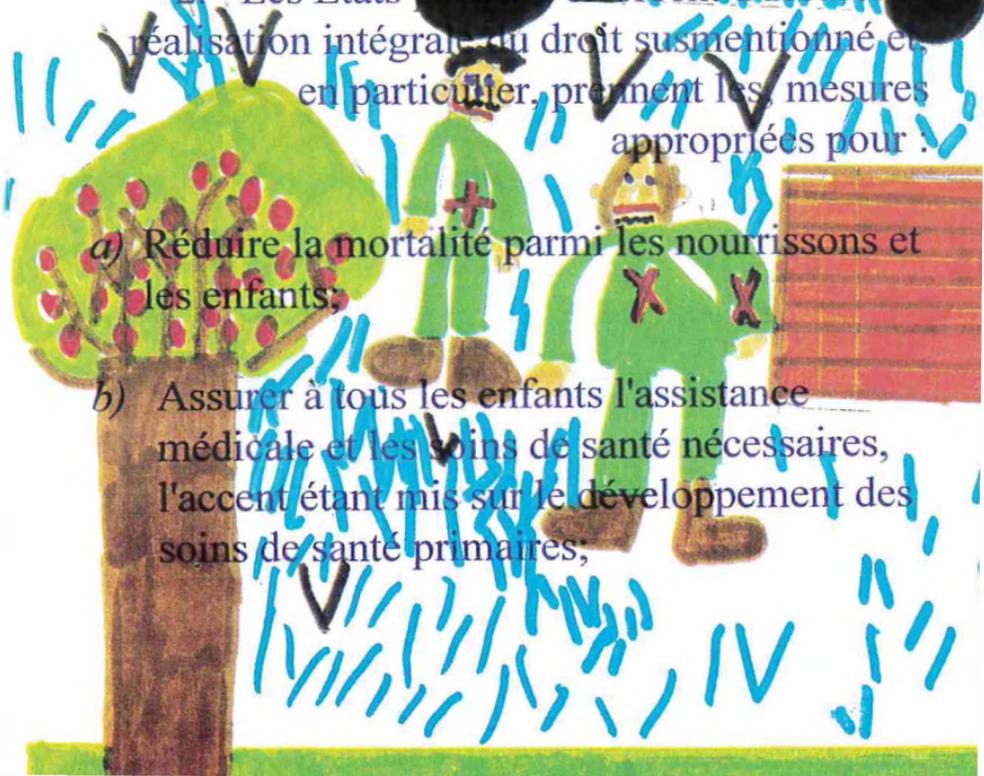
« - Dans mon rêve, tous les enfants d'Afrique, d'Océanie, d'Asie, d'Amérique, d'Europe, tous les enfants étaient protégés, bien traités, respectés par tout le monde. Bien sûr les enfants qui faisaient de grosses bêtises étaient encore grondés, punis. On leur expliquait les dangers. Mais jamais on ne les maltraitait... sinon certains d'entre eux plus tard, devenus adultes, maltraiteraient leurs propres enfants. Tout était terminé : plus aucun enfant n'était battu ! »

Article 24

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

2. Les Etats parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour :

- Réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants;
- Assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires;



Nos rêves doivent devenir réalité

Droit à une alimentation saine, suffisante

Guillaume, à son tour, a raconté son rêve :
« - Les enfants des villes, les enfants des campagnes mangeaient tous à leur faim. Ainsi ils pouvaient vivre, grandir, avoir des forces, être en bonne santé. Ils recevaient tout ce qui est nécessaire pour une bonne croissance : du calcium, des vitamines, du fer... Ainsi chaque enfant grandissait correctement, ses os se fortifiaient, son cerveau se développait normalement. »

Géraldine a dit :

« - Tout au long de mon rêve les enfants des villes, les enfants des campagnes avaient tous des fruits, des légumes, des céréales, de la viande, du poisson, des féculents, des sucres lents, du lait.... Tous les enfants avaient une alimentation complète, équilibrée : leur croissance se passait bien.

Chacun avait aussi de l'eau potable si nécessaire à la vie. Ainsi plus aucune maladie n'était transmise aux bébés, aux jeunes enfants, par l'eau qu'ils buvaient.

Et puis, pour éviter de nombreuses maladies, chaque fois que cela était possible, les nourrissons étaient allaités par leur mère. Le lait maternel les protège efficacement. »

Article 2

The illustration features a central globe with blue oceans and green and yellow continents. Surrounding the globe are several stylized figures of children and a person in a black uniform with a yellow triangle on the chest. The children are depicted in various colors and poses, representing diversity. The person in the uniform stands at the top, looking down at the globe. The background is white with some faint, colorful patterns.

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Nos rêves doivent devenir réalité

Droit au respect

Mathieu lui aussi a raconté :

M« - Enfants du Sud, enfants du Nord, enfants de l'Est, enfants de l'Ouest, dans mon rêve tous les enfants étaient respectés par les autres enfants, par leurs parents, par toute leur famille, par les instituteurs et les professeurs, par les animateurs et les entraîneurs sportifs, par tous les adultes.

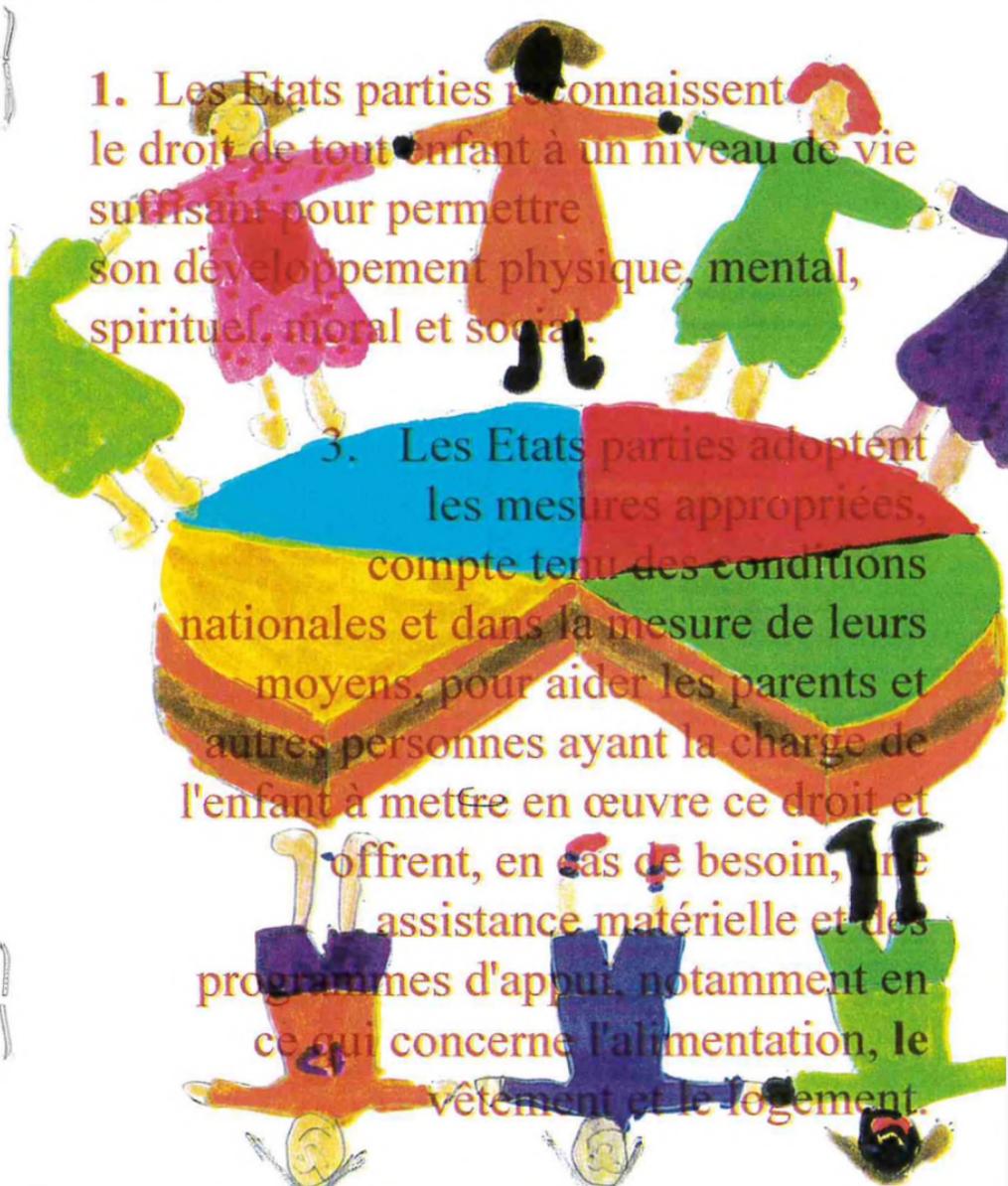
Ils n'étaient ni insultés, ni tapés. Ils étaient traités avec égards.

Qu'ils soient étrangers, qu'ils parlent une autre langue, qu'ils aient la peau de diverses couleurs, qu'ils soient blonds, bruns, roux ou châains, qu'ils soient grands ou petits, maigres ou gros, qu'ils aient les yeux bleus, marrons ou verts, qu'ils soient riches ou pauvres, filles ou garçons, qu'ils soient musulmans, chrétiens, juifs, bouddhistes d'une autre religion ou sans religion... tous les enfants étaient respectés par tout le monde, partout, au sud, au nord, à l'est, à l'ouest. »

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.



Nos rêves doivent devenir réalité

Droit à la santé

Kévin a poursuivi :

« - Toutes les filles, tous les garçons de mon rêve étaient en bonne santé, soignés par des médecins. Ils recevaient tous les médicaments nécessaires à leur guérison. Les familles avaient assez d'argent pour payer le docteur, le pharmacien. Partout la Sécurité Sociale remboursait les dépenses.

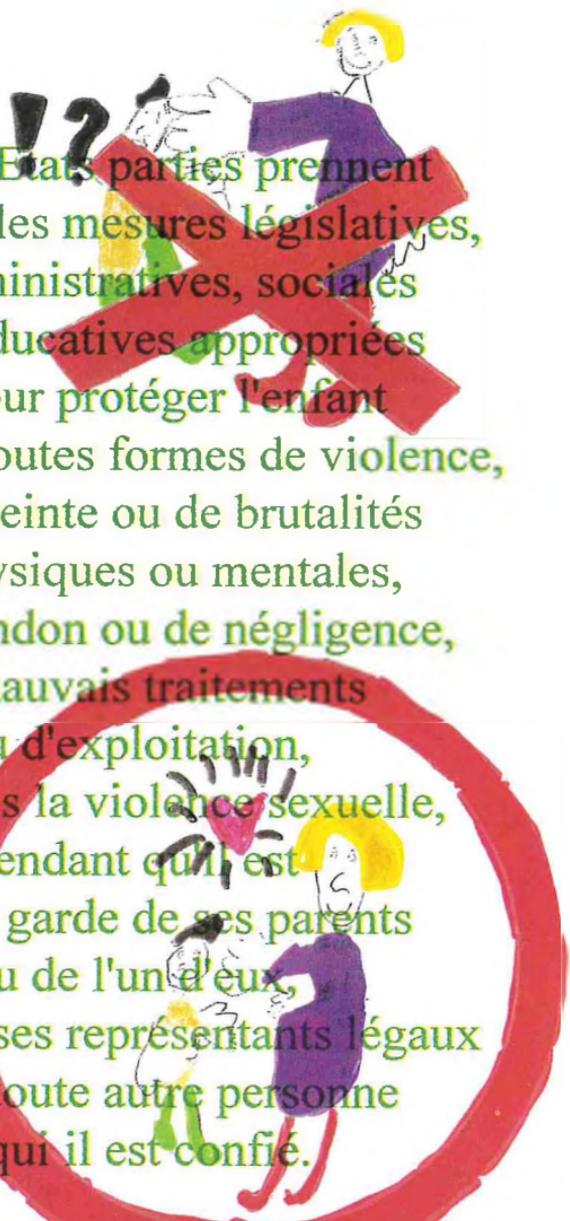
Toutes les filles, tous les garçons étaient vaccinés contre des maladies comme la rougeole, la coqueluche qui tuent encore certains enfants. »

Morgan a ajouté :

« - Dans mon rêve il y avait assez d'argent afin que toutes les filles et tous les garçons qui en avaient besoin aient des lunettes. Les enfants pouvaient tous aller chez le dentiste faire surveiller et soigner leurs caries.

Tous pouvaient faire tous les examens nécessaires pour surveiller leur cœur, leurs poumons. Partout il y avait des hôpitaux, des centres de soins. »

Article 19

- 
1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Nos rêves doivent devenir réalité

Droit au logement

Marion s'est levée et a raconté à son tour ce qu'elle avait rêvé :

« - Plus aucun enfant ne vivait dehors, dans les caves, les recoins, des cabanes ou sur les trottoirs. Plus aucun enfant ne dormait sur des cartons, des journaux, des sacs poubelles. Tous les enfants avaient un logement en bon état : avec un toit les protégeant de la pluie, de la neige, avec un nombre suffisant de pièces, avec toilettes et salle de bain, avec l'eau au robinet, avec l'électricité et le chauffage. Chaque enfant avait son lit, avec des couvertures. Protégé, tranquille chaque enfant pouvait dormir sans être dérangé. Tous les enfants avaient des habits pour le jour, pour la nuit, des vêtements pour l'hiver, pour l'été. Tous étaient bien chaussés. Plus aucun enfant ne vivait dans les bidonvilles. »

Article 7

A colorful child-like drawing of a sun with rays in various colors (red, blue, green, yellow, pink, black) and small figures around it, some holding hands or standing in a circle. The drawing is done with thick, expressive strokes, characteristic of a child's artwork.

1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

2. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où, faute de cela, l'enfant se trouverait apatride.

Nos rêves doivent devenir réalité

Droit à l' éducation

Anthony s'est exclamé :

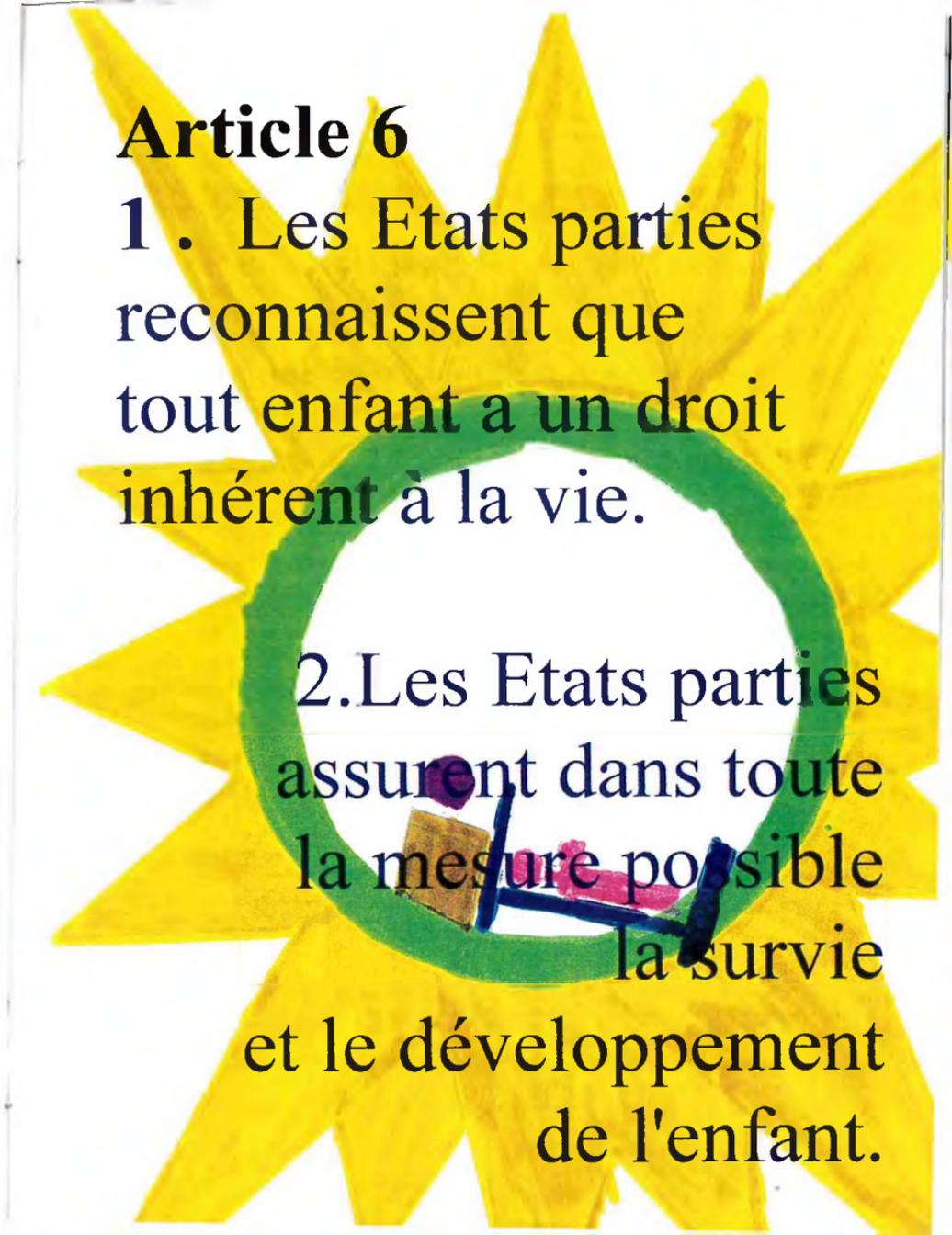
A« -Moi aussi j'ai rêvé. Tous les enfants étaient éduqués
Tous se rendaient en classe afin d'apprendre à lire, à
écrire, à compter. Partout l'école était gratuite,
obligatoire, laïque.

Au lieu de travailler dans des mines, des usines, des
ateliers, dans les champs, sur les trottoirs tous les
enfants allaient à l'école. »

Kévin a ajouté :

« - Dans mon rêve, partout, les filles, comme les garçons
allaient à l'école.

Tous ils apprenaient les droits de l'homme, les droits de
l'enfant. Ils se respectaient, respectaient les autres, leurs
parents et vivaient en paix... quelles que soient leurs
opinions, leur religion, leur couleur de peau... »



Article 6

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Nos rêves doivent devenir réalité

Protection contre le travail forcé

Leila elle aussi avait rêvé :

« -Aux quatre coins du monde les enfants ne devaient plus travailler. Tous ces enfants jouaient, s'instruisaient, étaient éduqués. Tous ces enfants allaient à l'école pour apprendre à lire, à écrire, à compter, pour connaître l'histoire, la géographie, les sciences, l'éducation civique, l'art, le dessin, l'informatique, le sport, la musique, le chant, la poésie... »

Charles-Antoine s'est écrié :

« - Dans mon rêve, chez eux, dans les cours de récréation, dans des parcs, dans les jardins... tous ces enfants jouaient, riaient, chantaient.

Plus aucun enfant ne travaillait dans des mines, dans des ateliers où ils peuvent se blesser, être tués ou mutilés, attraper des maladies, manquer d'air pur, de repos. Aux quatre coins du monde les familles avaient plus d'argent, les enfants n'étaient plus obligés d'aller travailler dans les mines, dans les ateliers... Quand les enfants travaillent c'est pour avoir un peu d'argent pour pouvoir se nourrir et aider leur famille.

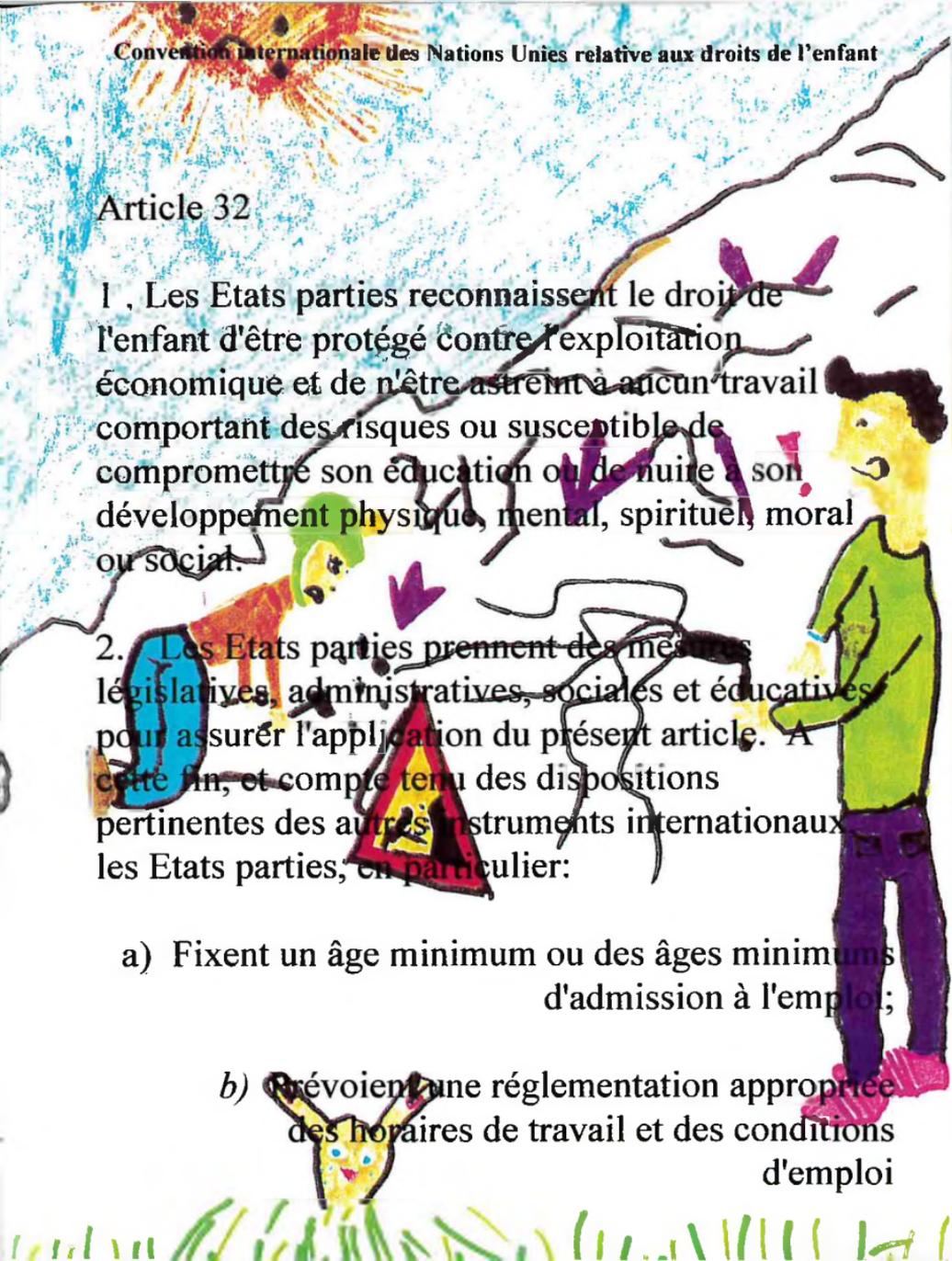
Dans mon rêve, partout dans le monde les enfants travaillaient... à l'école et nulle part ailleurs ! »

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier:

- a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;
- b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi



Nos rêves doivent devenir réalité

A lors, tous ensemble ils ont déclaré :
« - Maintenant nous voulons que tout ce que nous avons rêvé devienne réalité le plus rapidement possible et dure tout le temps.

Pourquoi les droits de l'enfant ne sont-ils pas respectés par certains pays ?

Nous voulons que partout, tout le temps, tous les droits soient respectés pour tous les enfants du monde, pour les filles comme pour les garçons, pour les enfants du Sud, du Nord, de l'Est, de l'Ouest, pour ceux d'Afrique, d'Asie, d'Océanie, d'Amérique et d'Europe, pour Pierre, Kassim, Joan, Karim, Donia, Salima, Sarah, Chonlie, Mounia, John, Danna, Natacha ... et tous les autres. »

OHCHR LIBRARY



14473

Ediciones P.A.U. • Avda. Diagonal 441, 3ª planta • 08036 Barcelona
Tel. (34) 933 22 21 44 • Fax (34) 933 22 43 66 • E-mail: paubcn@idgrup.ibernet.com
<http://www.paueducation.com>

ISBN: 84-8294-363-4
Índice, S.L., -D.L. B-34.671/99

Al'école, ce matin, à tour de rôle, chaque enfant raconte son rêve de la nuit précédente. Il est grand temps que ces rêves deviennent réalité pour tous les enfants, partout dans le monde.



This book has been written as part of a worldwide educative program created by P.A.U. Education to celebrate the tenth anniversary of the United Nations Convention on the Rights of the Child. Schools from more than 100 countries are contributing to this program.



p.a.u. education